

## BRÈVES

### Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBFT) et déclaration de soupçon

Le décret sur les conditions de recevabilité de la déclaration de soupçon de blanchiment émanant de professionnels assujettis dans le cadre des obligations relatives à la LCBFT et les conséquences en cas de méconnaissance de ces conditions est paru au JO du 8 juin 2013. Il est complété par un arrêté fixant les modalités de transmission de la déclaration.

### Fonds d'entrepreneuriat social européens «EuSEF» et Fonds de capital-risque européens «EuVECA»: le dispositif entre en vigueur le 22 juillet 2013.

Les gestionnaires en-dessous des seuils fixés par la directive AIFM pourront commercialiser ces fonds auprès d'investisseurs professionnels dans l'ensemble de l'Union grâce à un passeport européen. Les gestionnaires français peuvent d'ores et déjà adresser leurs demandes à l'AMF en vue d'utiliser ces dénominations dès le 22 juillet.

## ACTUALITÉS



*Paul-Henri de La Porte du Theil, Président* *Pierre Bollon, Délégué général*

### ■ Jouer un rôle plus important demain dans le financement de l'économie ? Bien sûr ! À condition d'être encore en vie !

Le monde moderne adore les situations qui font apparaître des contradictions avérées ou à tout le moins de fortes incohérences entre les objectifs affichés dans un domaine et les moyens décidés et mis en œuvre. L'environnement que connaît la gestion d'actifs illustre malheureusement parfaitement cette schizophrénie.

Ainsi on ne compte pas les rapports, études et articles qui montrent que le financement des entreprises, aujourd'hui réalisé aux trois quarts par les banques, devra demain être assuré davantage par les marchés, et que la **gestion financière pour compte de tiers aura à jouer un rôle accru pour faire en sorte que l'épargne longue se mobilise sur les projets d'investissements et d'infrastructures utiles à l'économie et à la création d'emplois.**

Il est évident que pour obtenir cette allocation vertueuse et efficace de l'épargne, pour faire en sorte d'optimiser sa fertilité, il ne suffit pas d'espérer que les épargnants fassent le bon choix à partir d'une analyse pertinente du couple risque/rendement des différents produits disponibles. Trop de volatilité des marchés au cours des douze dernières années a hypertrophié leur vision du risque, et trop d'incitations disparates et incohérentes ont fait perdre à la fiscalité le rôle d'orientation qui devrait être le sien.

**L'AFG se bat depuis des années pour que l'épargne des particuliers s'oriente davantage vers des placements longs, en particulier en actions,** et que l'allocation des investissements des institutionnels ne soit pas

rendue systématiquement sous optimale par des réglementations mal calibrées. **De modifications progressives des dispositions les plus contreproductives, en prise de conscience de plus en plus affirmée de la nécessité du placement long terme de l'épargne, on peut (à condition d'avoir une dose certaine d'optimisme...) espérer que le message est en train de passer et que des mesures, même timides, finiront par être prises.**

Les sociétés de gestion pourront alors jouer pleinement leur rôle et employer tout leur talent à obtenir le meilleur rendement pour les capitaux qui leur auront été confiés.

**Mais encore faudrait-il qu'il existe des sociétés de gestion françaises en bonne santé pour exercer sereinement leur métier !**

**Ce n'est malheureusement pas certain tant le risque est grand que les mesures réglementaires ou fiscales qui déferlent sur notre industrie finissent par avoir raison de son dynamisme et de sa volonté d'être utile à l'économie.** Certes il était nécessaire de tirer les enseignements de la crise et de corriger les excès qui s'étaient manifestés, mais alors que la gestion financière française avait réussi à traverser les années difficiles en réalisant une gestion sérieuse au service des investisseurs et n'avait été concernée par aucun des scandales qui ont fait la une des médias, on constate que les différentes mesures proposées à Bruxelles ou à Paris ont quasiment toutes des impacts particulièrement négatifs pour notre métier :

## SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 1-2
INTERVIEW	P 2
EN COURS	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3
CHIFFRE CLÉ	P 4
REPÈRES	P 4
L'AFG - AGENDA	P 4

## ENTRETIEN



**Jean-Luc Enguéhard,**  
Président du Conseil de Surveillance LBPAM, Membre du Collège de l'AMF, co-Président du Comité de Place AMF sur la transposition de la directive AIFM

### Quels sont les principaux enjeux de la transposition de la Directive AIFM ?

Mettre en place un cadre juridique favorisant le dynamisme de l'industrie de la gestion tout en protégeant les épargnants et les investisseurs. Ce cadre doit être protecteur car son champ d'application est très large : les gestionnaires de fonds alternatifs comme à vocation générale non Ucits, les fonds immobiliers, de capital investissement etc. Il doit être dynamique, car, si la France a une industrie de la gestion très forte en Europe, ses différentes stratégies de gestion alternative par rapport à ses concurrents européens sont paradoxalement insuffisamment développées.

### Quels ont été les axes privilégiés pour renforcer la compétitivité ?

Les travaux de transposition menés par la Direction du Trésor et l'AMF en concertation avec les professionnels et les associations représentatives dans le cadre du Comité de Place AIFM ont permis de transposer fidèlement la Directive, rationaliser et simplifier la gamme des fonds français relevant des gérants AIFM pour la rendre plus lisible et conserver un statut unique pour les SGP, qu'elles gèrent des fonds Ucits ou AIFM. De même a été pris en compte le principe de proportionnalité pour s'adapter à la taille et la nature de l'activité des sociétés de gestion, en particulier entrepreneuriales.

### Les Sociétés de gestion pourront-elles mettre en œuvre cette Directive dès la fin juillet ?

Oui. Le Trésor et l'AMF ont réalisé un travail réglementaire considérable pour respecter la date limite. En outre, les règles adoptées par AIFM, le Règlement européen et les textes d'application sont souvent assez proches des règles françaises actuelles. L'AMF a mis en place un « guichet accéléré » leur permettant de soumettre par anticipation un dossier de demande d'agrément pour la gestion des fonds AIFM. Enfin, la Directive prévoit un délai d'un an pour se mettre en conformité et bénéficier du passeport.

### Christian Dagnat, BNPP AM, président de l'EFAMA

Christian Dagnat, Directeur Général de BNP Paribas Asset Management, a été élu président de l'EFAMA le 21 juin dernier pour un mandat de deux ans et succède à Claude Kremer. Alexander Schindler, membre du conseil exécutif d'Union Asset Management Holding AG, devient vice-président. Pierre Bollon a été reconduit comme membre du Conseil d'Administration.

## ... ACTUALITÉS

*suite*

**1. la fiscalité des épargnants** accentue l'avantage qui est donné à celui qui investit à court terme et sans risque par rapport à celui qui fait le pari du long terme et des actions ;

**2. la rétribution des distributeurs** de produits et services de gestion risque d'être régie par des règles d'interdit qu'aucune autre industrie y compris financière ne connaît alors même qu'une simple transparence, que tous les acteurs acceptent parfaitement, suffirait très largement à répondre aux objectifs poursuivis ;

**3. la rémunération des gérants** pourrait être encadrée d'une manière décalquée de celle des *traders*, alors même que la spécificité de notre métier et la diversité des types de sociétés de gestion nécessitent des approches plus souples et plus différenciées ;

**4. et enfin, cerise sur le gâteau, le projet de taxe européenne sur les transactions financières, limitée à onze pays**, qui était initialement prévue pour combattre la spéculation, pourrait, si elle est mise en place telle quelle, obérer très significativement, et parfois définitivement, le rendement des fonds gérés par les sociétés de gestion françaises et ferait fuir leur importante clientèle étrangère.

Comment qualifier, dans ces conditions, la position de ceux qui continuent à dire que la gestion financière est l'un des plus beaux fleurons de la place financière de Paris et qu'il faut l'aider à se développer ? Aveuglement ? Méconnaissance ? Double langage ?

Mais, loin de ces craintes et de ces suspicions, **nous ne doutons pas qu'avec la foi, l'énergie et la compétence qui habitent les sociétés de gestion nous saurons convaincre nos différents interlocuteurs de trouver les solutions permettant à la gestion française de continuer à faire honneur à notre pays.**

Contact : [p.bollon@afg.asso.fr](mailto:p.bollon@afg.asso.fr)

## ■ Les Enjeux de la gestion du 4 juin consacrés au rôle de la gestion dans le financement de l'économie

L'AFG a tenu le 4 juin 2013 ses traditionnels « Enjeux de la gestion » au Pavillon Gabriel.

Cette manifestation s'est déroulée en deux temps : l'assemblée générale et les ateliers réservés aux membres de l'AFG, puis une table ronde ouverte à la Place et suivie du cocktail de place.

Les deux ateliers/débats portaient sur : « Quelles innovations pour mieux financer l'économie ? » et « La société de gestion à l'heure de la compétitivité ». La table ronde animée par Paul-Henri de La Porte du Theil traitait du « rôle de la gestion dans le financement de l'économie post-crise », et a rassemblé Christophe de Backer, directeur général du Groupe Edmond de Rothschild, Henri de Castries, président-directeur général du groupe AXA, Gérard Mestrallet, président de Paris-Europlace, président-directeur général de GDF SUEZ, Gérard Rameix, président de l'AMF et Lionel Zinsou, président de PAI Partners.

Les comptes rendus des ateliers sont disponibles sur la partie du site réservée aux adhérents.

La table ronde a été reprise dans la partie « Actualité » du magazine des professions financières et de l'économie et est disponible sur le site AFG.

Contact : [d.pignot@afg.asso.fr](mailto:d.pignot@afg.asso.fr)

## ■ Succès du premier forum de Paris Fund Industry organisé à Zürich le 29 mai 2013

Paris Fund Industry, marque internationale réunissant l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion d'actifs française, a tenu avec succès son premier forum en Suisse, à Zürich, après deux conférences à Londres en 2011 et 2012.

Son objectif était de mieux faire connaître aux investisseurs suisses les qualités uniques de la chaîne de valeur française dans le domaine des fonds et de la gestion d'actifs. Outre des représentants de la Direction Générale du Trésor et de l'Autorité des Marchés Financiers, sont intervenus l'Ambassadeur de France et l'Association des banques étrangères en Suisse. Plus de 150 professionnels ont participé à cette manifestation, alternant sessions plénières et rendez-vous individuels.

Contacts : [r.guizard@afg.asso.fr](mailto:r.guizard@afg.asso.fr)

## EN COURS

### ■ La cohérence de la législation européenne

Afin de préparer sa prochaine législature, le Parlement européen a procédé à une **consultation publique sur la cohérence de la législation européenne dans le domaine des services financiers**. L'AFG a répondu en insistant sur les points suivants :

► il existe non seulement des **incohérences dans la législation européenne**, notamment au niveau de l'articulation entre les directives UCITS, AIFM et MiF, mais aussi entre le **niveau 1** et les **mesures dérivées prises par ESMA** ;

► avant de superposer encore de nouvelles réglementations européennes, il est important que les institutions européennes veillent à la **bonne mise en œuvre et à l'application identique des règles en Europe**, afin d'assurer un traitement équitable entre les produits et les acteurs quel que soit le lieu de leur domiciliation ;

► il faudrait **tenir compte des spécificités de la gestion d'actifs** avant de lui appliquer des règles venant d'autres industries, comme celle des banques par exemple.

### ■ Le Livre Vert sur le financement à long terme de l'économie européenne soumis à consultation

Dans sa réponse à la Commission européenne, l'AFG s'est dite très en faveur d'**outils améliorant le financement long terme de l'économie européenne** et a transmis une **proposition concrète de fonds d'investissement long terme**.

Convaincue que la **fiscalité** est un facteur clé pour le développement et l'orientation de l'épargne, elle ne comprend pas pourquoi la Commission propose au même moment une **taxe sur les transactions financières**, l'investissement long terme ne pouvant se développer que dans un **environnement durable**, prédictible et juridiquement stable.

### ■ FATCA

La Commission fiscale de Paris Europlace, présidée par Delphine Charles-Péronne, a organisé le 18 Juin dernier une conférence sur l'application du régime FATCA au secteur financier. Les représentants de la Direction de la Législation Fiscale ont d'abord rappelé les modalités du projet puis la FBF, l'AFG et la FFSA ont exposé les incidences sur leur secteur.

Les modalités d'application aux acteurs français seront précisées par un **accord intergouvernemental** dont la signature devrait intervenir prochainement. Concernant les OPC, Philippe Sebagh, président du groupe de travail de l'AFG, et Delphine Charles-Péronne, ont expliqué que **les fonds auront le choix entre 2 statuts** :

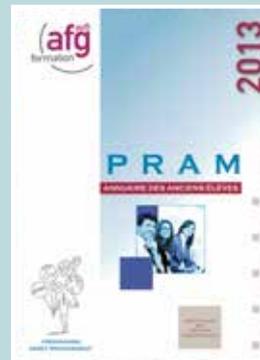
► un statut d'institution financière non soumis au reporting mais « réputé conforme » (*Non Reporting FATCA French FI / Deemed compliant / Certain collective Investment vehicles*) mais qui ne pourra s'appliquer aux fonds dont le registre est en nominatif pur, sauf exception (par exemple s'ils sont détenus par une ou plusieurs caisses de retraites, ou entreprises industrielle ou commerciale non financière ...). Ces fonds n'auront aucune obligation en matière d'identification des investisseurs finaux, de reporting fiscal. Ils n'auront pas à s'enregistrer.

► un statut d'institution financière soumis au reporting (*Reporting FATCA French FI*) qui impose des contraintes (enregistrement du fonds et des obligations déclaratives : identifications des investisseurs finaux, reporting fiscal et reporting statistiques pour certains investisseurs) mais permet une commercialisation auprès de distributeurs ou clients n'étant pas en conformité avec la réglementation Fatca.

L'AFG prépare un guide pratique d'application de la réglementation Fatca au secteur de la gestion.

## FORMATION

### ■ PRAM



La cérémonie de remise des diplômes du PRAM – PProgramme Asset Management a eu lieu le 25 juin dernier. L'annuaire 2013 des anciens élèves a été remis à cette occasion.

### ■ Calendrier de la rentrée

#### ► Modules spécialisés

• 5, 12, 19 et 26 septembre  
« Gestion de portefeuille »

• 3, 10, 16 et 17 octobre  
« Distribution et Commercialisation »

#### ► Séminaires courts

• 19 septembre  
« Calcul du risque global »

• 26 septembre  
« Les instruments hybrides »

Contact : [f.poddine@afg.asso.fr](mailto:f.poddine@afg.asso.fr)

Renseignements et inscriptions :  
01 44 94 94 27  
[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)

## COMMISSIONS ET GROUPES

### ■ TROIS NOUVEAUX CODES DE DÉONTOLOGIE

L'AFG publie trois nouveaux codes de déontologie applicables aux **fonds d'épargne salariale, immobiliers et de capital-investissement**. Ces codes, dont les deux derniers ont été respectivement réalisés avec Aspim et l'Afic, ont reçu l'approbation de l'AMF. L'ensemble des fonds est désormais couverts par un code de déontologie.

### ■ RECOMMANDATIONS SUR L'INTERDICTION DU FINANCEMENT DES ARMES À SOUS-MUNITIONS ET DES MINES ANTIPERSONNEL

Ce Guide professionnel a pour objectif d'**aider les sociétés de gestion à se conformer aux conventions d'Oslo et d'Ottawa**, signées et ratifiées par la France et transposées en droit français. Ces recommandations s'appliquent à toutes les sociétés de gestion adhérentes de l'AFG.

### ■ CHARTE SGP- INVESTISSEUR : UN AN APRÈS, UN BILAN POSITIF

L'AFG et l'AF2I ont organisé fin avril 2013 une réunion pour faire le point sur les relations entre investisseurs institutionnels et SGP, et ont dressé à cette occasion un bilan positif de la Charte qui contribue notamment à une meilleure transparence et circulation de l'information, consolidant ainsi la relation entre SGP et investisseurs. Le travail entre nos deux associations continue. *Charte disponible sur le site de l'AFG.*

## L'AFG

### ■ Les instances de l'AFG

Les derniers changements au Conseil d'administration

- **COVEA Finance, nouveau membre :** Ghislaine BAILLY (titulaire) et Ludovic JACQUIER (suppléant)
- **AXA IM Paris :** Andrea Rossi (titulaire) et Jean-Louis LAFORGE (suppléant)
- **HSBC Global AM France :** Didier DELEAGE (titulaire) et Mattéo PARDI (suppléant)
- **LBPAM :** Chantal LORY (suppléante)
- **LYXOR AM :** Inés de DINECHIN (titulaire) et Cédric FLORENTIN (suppléant)
- **ODDO AM :** Lorenzo GAZZOLETTI (suppléant)

### ■ Nouveaux adhérents

**Sociétés de gestion :**

- Phillimore
- FRI Rhône-Alpes Gestion

### ■ Les récentes rencontres adhérents

« Points sur » :

- **28 février :** Les réglementations américaines : les obligations issues de la CFTC
- **26 mars :** Solvabilité II

- **16 avril :** Actualité de la fiscalité et de l'épargne
- **24 avril :** L'impact du règlement européen EMIR
- **27 juin :** Reporting au régulateur dans le cadre de la Directive AIFM

« Une heure pour en savoir plus » :

- **19 février :** Exportation de vos activités à l'international : que pouvez-vous attendre de l'AFG ?
- **26 février :** L'Accord National Interprofessionnel pour la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi (Medef)
- **11 avril :** « Inducements » les rémunérations ou avantages non monétaires autorisés
- **14 mai :** Les arrêts de la CJUE en matière de TVA sur la gestion de fonds
- **20 juin :** Présentation d'ESMA – *European Securities and Markets Authority*
- **24 juin :** Vademecum cartographie des risques de fraude
- **2 juillet :** Aspects pratiques autour d'AIFM

## VIENT DE PARAÎTRE

**Dans quelques jours : l'annuaire de la gestion financière 2013**

nible sur la partie « adhérent » du site.

**Le rapport annuel 2013 : Pour une épargne gérée utile au financement de l'économie.**



Le rapport annuel 2013 fait le point sur la position de notre industrie sur les grands dossiers :

- Militer pour l'épargne longue et un meilleur financement de l'économie
- Bien servir les investisseurs
- Maintenir la compétitivité de la réglementation européenne et du site France au sein du marché mondial de la gestion
- Accentuer la promotion internationale de la gestion française.

**Le magazine des professions financière et de l'économie :** L'actualité est consacrée à la table ronde des enjeux de la gestion : le rôle de la gestion dans le financement de l'économie.

Il présente sous forme de fiches les sociétés de gestion adhérentes de l'association et les acteurs de l'éco-

système, membres correspondants de l'AFG, au total plus de 500 sociétés et 4 500 dirigeants et responsables. L'ensemble des professionnels sont répertoriés dans un index. Un annuaire électronique est également dispo-

## AGENDA

■ 10 octobre 2013

### Forum Gestion d'actifs AGEFI

Intervention de Pierre Bollon, délégué général de l'AFG

## REPÈRES

**La gestion en 2012 :**

- ▶ 600 sociétés de gestion de portefeuille,
  - ▶ dont 400 entrepreneuriales et 4 groupes parmi les 20 premiers mondiaux
- ▶ 2 900 milliards d'euros sous gestion en France
  - ▶ 1 500 milliards d'euros en gestion collective (OPC)
  - ▶ 1 400 milliards d'euros en gestion sous mandat et fonds de droit étranger
- ▶ 12 000 fonds d'investissement, dont :
  - ▶ 3 000 UCITS/OPCVM
  - ▶ 9 000 FIA /Fonds "alternatifs"

- ▶ 83 000 emplois dans la gestion pour compte de tiers,
  - ▶ dont 15 000 emplois directs dans les SGP

Contacts : [c.pardo@afg.asso.fr](mailto:c.pardo@afg.asso.fr) ;  
[t.valli@afg.asso.fr](mailto:t.valli@afg.asso.fr)

## CHIFFRE CLÉ

# 1 250 000

c'est le nombre de salariés adhérent à un PERCO au 31 décembre 2012, en hausse de près d'un tiers sur un an.

L'ensemble des documents cités sont accessibles sur notre site [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr), dans la partie publique ou réservée à nos adhérents.



31, rue de Miromesnil  
75008 Paris  
Tél. 01 44 94 94 00  
Fax. 01 42 65 16 31  
[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)

Directeur de publication : Pierre Bollon  
Rédactrice en chef : Dominique Pignot  
Création et Maquette : Sabine Charrier  
Imprimeur : AFG - N° ISSN : 2262-8061